



SANTE SOCIAUX SOMME

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Le 29 janvier 2021

SEGUR POUR LES SOCIAUX ET MEDICOSOCIAUX LA CFDT OBTIENT DES AVANCEES SIGNIFICATIVES

LA CFDT ASSUME PLEINEMENT LA SIGNATURE DE L'ACCORD SEGUR
QUI A PERMIS DES AVANCEES MAJEURES POUR DES MILLIERS DE
PROFESSIONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

La **CFDT** a obtenu :

- La création du C.T.I (Complément de Traitement Indiciaire) à hauteur de 183 euros nets/mois pour une majorité de professionnels titulaires et contractuels des établissements de santé et EHPAD publics.
- Le doublement des ratios Promus/promouvables 2020/2021 pour les filières soignantes, médicotextuelles et de rééducation.
- La revalorisation de la monétisation des jours placés sur un CET (Compte Epargne Temps)
- Une vingtaine de mesures sont en cours d'élaboration : revalorisation des grilles indiciaires, réingénierie des ambulanciers, effectifs et résorption de l'emploi précaire, augmentation du nombre de paramédicaux formés...

La CFDT est la seule à avoir demandé et a obtenu dans les accords SEGUR la mise en place de groupes de travail spécifiques afin d'élargir le versement du CTI aux professionnels des établissements sociaux et médicosociaux.

Lors des deux premiers comités de suivi des 13 et 17 août 2020, la Fédération CFDT Santé Sociaux est intervenue pour demander l'obtention du CTI pour les établissements médicosociaux publics et privés.

Sans réponse à sa demande, la CFDT Santé Sociaux a déposé un recours administratif devant le Conseil d'Etat.

Pour la CFDT, il est inacceptable de cautionner une inégalité de traitement au sein même des établissements de la Fonction Publique.

La CFDT a revendiqué l'extension du CTI à l'ensemble des professionnels de santé tous secteurs confondus lors de son action #Et Nous du 13 octobre et de sa mobilisation du 12 janvier à PARIS, à l'issue de laquelle **le gouvernement s'est engagé à verser le CTI aux médicosociaux rattachés à des centres hospitaliers.**

N'oublions pas que les travaux du SEGUR se sont arrêtés début novembre à cause du recours de la CGT auprès du Conseil d'Etat pour participer aux Comité de Suivi alors même que la CGT n'est pas signataire !!! La demande a été rejetée mais a eu pour effet de retarder les travaux...et les décisions pour les agents des établissements sociaux et médicosociaux.